

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Savigneux

Introduction

Les mobilités actives doivent devenir, lors des 6 prochaines années, un élément essentiel et incontournable des actions menées par la municipalité. Plus largement, elles doivent s'inscrire dans un projet à l'échelle de l'agglomération montbrisonnaise (Savigneux, Montbrison, Champdieu, Ecotay-L'Olme, Lézigneux, ...) afin que les habitant(e)s et citoyen(ne)s puissent exercer librement leur droit de se déplacer autrement qu'en voiture.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Une part de 10€ par an et par habitant est souhaitable.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de Lyon, Rue de Feurs, RD 204, Rue de l'Industrie,...

Et n'oublions pas qu'une circulation apaisée permet de se passer d'équipements cyclables parfois difficiles à réaliser dans un environnement contraint.

Action n°6 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare, crèche, médiathèque, terrains de sport, stades

Action n°7 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération gare, crèche, médiathèque, terrains de sport, stades.

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Montbrison, Champdieu, Précieux,....

Action n°9 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la

peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°12 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Le 30 km/h doit devenir la règle et le 50 km/h l'exception.

Action n°13 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°14 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans toute la partie agglomérée de la commune.

Action n°15 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°16 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

On peut garer 10 vélos sur une place de stationnement voiture.

Action n°17 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les écoles, dans les stades, dans tous les équipements publics, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°19 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La peur de se faire voler son vélo est un des principaux obstacles au développement de cette pratique.

Action n°20 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°21 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Les piétons qui veulent traverser deviennent alors plus visibles.

Action n°22 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°23 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°24 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°25 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°26 :

Mettre des locaux à disposition de l'association Mont'àVélo et toutes les associations qui travaillent pour promouvoir le vélo sur l'agglomération.

Action n°27 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo**Action n°28 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°29 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°30 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°31 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°32 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°33 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°34 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°35 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable qui met en danger la vie des usagers de l'espace public les plus fragiles (enfants, piétons, personnes âgées, PMR). L'amende à 135€ pour stationnement très gênant est destinée à lutter contre ce fléau.

Action n°36 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.